



# La réduction générale de cotisations patronales intitulée aussi loi FILLON

## Avant de démarrer

La formule de calcul du coefficient selon la cotisation FNAL	
<b>Dans le cas d'un taux d'assujettissement de cotisation FNAL à 0.10 %</b>	
Coefficient d'allègement	$0,3194/0,6*((1,6*SMIC \text{ horaire} * \text{horaire/salaire brut})-1)$
Allègement de cotisations	Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales
<b>Dans le cas d'un taux d'assujettissement de cotisation FNAL à 0.50 %</b>	
Coefficient d'allègement	$0,3234/0,6*((1,6*SMIC \text{ horaire} * \text{horaire/salaire brut})-1)$
Allègement de cotisations	Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales

Le calcul de l'allègement patronal s'effectue ainsi :

**Salaire brut \* coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales**

### La régularisation

L'allègement se calcule soit selon la régularisation annuelle et dans ce cas, il faut effectuer les calculs selon les données de **SMIC en vigueur au 31 décembre 2023** et de salaire du mois en cours puis régulariser sur l'ensemble de l'année en décembre.

**OU**

Pratiquer par régularisation progressive mensuelle (C'est la solution courante).

Dans le cas les formules s'effectuent sur les cumuls de salaires et de **SMIC en cours au 31 décembre 2023** depuis janvier ce qui permet d'obtenir un allègement cumulé.

De cet allègement cumulé on retire les allègements calculés les mois précédents.

### Le SMIC en cas d'absences

Le SMIC ne se calcule pas en fonction des heures réalisées sous la déduction des absences !

Il se calcule selon la formule suivant :

**SMIC à utiliser = SMIC applicable hors absence \* Salaire brut / Salaire hors absence**



## Exercices de niveau 1

**1<sup>er</sup> cas**

Salaire de base	2 050.00 €
Prime exceptionnelle	150.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**2<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	2 400.00 €
Prime exceptionnelle	400.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**3<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base de l'apprenti	889.84 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**4<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	1 650.00 €
Durée hebdomadaire de travail	24 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

### 5<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	2 050.00 €
Heures supplémentaires à 125%	15 heures
Heures supplémentaires à 150%	2 heures
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

### 6<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	1 400.00 €
Heures complémentaires à 110%	5 heures
Heures complémentaires à 125%	1 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier en utilisant une formule complète sans la décomposer en ses deux parties.

**Commencez par le calcul du coefficient :** = arrondi( $(0.3234 \text{ ou } 3290.6) * (1.6 * \text{SMIC} / \text{BRUT}) - 1$ ) ;4)

**puis de l'allègement = BRUT \* Coefficient**

**Procédez ainsi pour les autres exercices**

### 7<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	1 950.00 €
Jours ouvrés en janvier	22 jours
Durée du travail	7 heures / jour
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	14 salariés
Absence	21 heures

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**8<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	1 400.00 €
Absence	2 jours de 5 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés
Jours ouvrés du mois	22 jours

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**9<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	12 salariés
Prime exceptionnelle en février	500.00 €

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février



# La réduction générale de cotisations

## Exercices de niveau 2

**10<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	11 salariés
Heures supplémentaires à 25% en février	27 heures
Heures supplémentaires à 50% en février	97 heures

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février

**11<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	2 200.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Acompte sur 13 <sup>ème</sup> mois en juin	1 100.00 €

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de juin



# La réduction générale de cotisations intitulée aussi loi FILLON

## Exercices de niveau 3

## 12<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 <sup>ème</sup> mois en juin	1 000.00 €

Travail à effectuer :     Calculez le montant de l'allègement du mois de juin

**[Pour les autres calculs, téléchargez le fichier excel exercices niveau 3](#)**

## 13<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 <sup>ème</sup> mois en juin	1 000.00 €
Prime en décembre	1 000.00 €

Travail à effectuer :     Calculez le montant de l'allègement du mois de décembre

**CORRIGE**

**[Téléchargez le fichier excel exercices niveau 3](#)**